



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

LE CSSS DES ÎLES REÇOIT UNE PÉTITION

Îles-de-la-Madeleine, le 18 décembre 2013 – Lors de la séance régulière du conseil d'administration du CSSS des Îles, tenue le mardi 17 décembre 2013, un employé a remis une pétition au président du conseil d'administration (C.A.) mentionnant qu'il s'agissait d'une pétition demandant la démission du président du conseil d'administration. Monsieur Gaston Bourque, président, n'a pas souhaité commenter sur le champ.

Au lendemain de cette rencontre, en prenant connaissance de la pétition, constatation fut faite qu'il s'agissait en fait de la pétition qui circulait à l'été 2013 demandant un moratoire sur le plan de redressement. Le conseil d'administration avait alors refusé le moratoire. Lors de son passage aux Îles, au courant de l'été, le ministre Hébert ayant été mis au courant de cette demande de moratoire avait alors réitéré son appui au conseil d'administration et stipulé qu'il n'y aurait pas de moratoire. (Le texte de la pétition se trouve en pièce jointe.)

Le conseil d'administration a pris connaissance de la pétition et confirme sa volonté de respecter les mandats qui lui sont confiés par le Ministre.

— 30 —

Source : Céline Lafrance, conseillère en communication
418 986-2121, poste 3216
Courriel : celine.lafrance.archipel@ssss.gouv.qc.ca

Voici le libellé de la pétition :

« PÉTITION CONTRE LE
PLAN DE REDRESSEMENT BUDGÉTAIRE 2013-2016
DU CSSS DES ÎLES

- Considérant le manque de transparence et de consultation auprès de la population des Îles de la Madeleine et des employés du CSSS des Îles avant la mise en place du plan de redressement budgétaire 2013-2016;
- Considérant le refus du conseil d'administration (C.A.) du CSSS des Îles de répondre de façon claire et précise à nos questions;
- Considérant la mobilisation massive des employés et de la population;
- Considérant que les trois syndicats FSSS-CSN du CSSS des Îles ont interpellé à maintes reprises la direction du CSSS des Îles;
- Considérant que le conseil d'administration se refuse à constater la détérioration du climat de travail engendré par le comportement de certains cadres et du refus de prendre ses responsabilités dans la gestion de ce dossier;
- Considérant l'impact du plan de redressement sur la nature et la qualité des services directs à la population des Îles de la Madeleine;

Nous demandons au conseil d'administration du CSSS des Îles un MORATOIRE sur le plan de redressement budgétaire 2013-2016;

Dans l'éventualité d'un refus du C.A. du CSSS des Îles, nous demandons la DÉMISSION de tous les membres du conseil d'administration du Centre de Santé et de Services sociaux des Îles de la Madeleine.

Les syndicats du CSSS des Îles FSSS-CSN »